

Ibrahima voulait du riz, Fathi avait fait du couscous : il essaie de l'étrangler

écrit par Claude t.a.l | 18 décembre 2019



Dans la [série l'islam, c'est le pied pour les femmes...](#)

Tribunal d'Orléans, suite..

Le 16 décembre...

Cette fois, c'est Ibrahima qui « a été condamné ce lundi 16 décembre par le tribunal d'Orléans à huit mois de prison avec sursis pour avoir insulté et frappé sa femme, Fathi, parce qu'il voulait manger du riz alors qu'elle avait préparé du couscous » .

« ... traces de strangulation au niveau du cou de Fathi relevées par le médecin légiste ? »

Réponse d'Ibrahima : *« Je la maîtrise, c'est tout » .*

Ibrahima, 64 ans, a été condamné ce lundi 16 décembre par le tribunal d'Orléans à huit mois de prison avec sursis pour avoir insulté et frappé sa femme parce qu'il voulait manger du riz alors qu'elle avait préparé du couscous...

« Une bien triste raison pour commettre des violences » : la substitut du procureur de la République a trouvé la phrase juste concernant cette affaire qui voyait **Ibrahima** comparaître dans le box des prévenus, ce lundi après-midi au tribunal d'Orléans.

Le 11 décembre dernier à Orléans, Fathi, 56 ans, sa femme, a subi insultes, coup de poing et étranglement parce qu'elle n'avait pas préparé le bon repas pour son mari : du couscous au lieu du riz... Elle subit d'abord des insultes dans leur chambre, en présence de leur petit-fils de huit ans. Ibrahima la frappe ensuite au niveau de la clavicule. Puis dans la cuisine, il tente de l'étrangler, la bouscule et lui envoie de l'eau au visage. « **Elle m'avait préparé du couscous, elle sait bien que je ne mange pas de couscous !** », s'emporte Ibrahima dans le box des prévenus.

« Je lui ai tenu la nuque, pas le cou »

Les traces de strangulation au niveau du cou de Fathi relevées par le médecin légiste ? La présidente, ce lundi, demande des explications au mari : « **Je lui ai tenu la nuque, pas le cou. Mais, c'est vrai qu'elle a souvent mal au cou !** » « Donc, vous n'y êtes pour rien », lui rétorque la magistrate. « Ben non ! **Et je n'ai pas donné de coup de poing, moi !** » Ibrahima ne comprend pas ce qu'il a fait de mal et ne prend pas au sérieux les policiers qui viennent l'interpeller non plus.

Sa femme, qui ne souhaite pas se porter partie civile, explique néanmoins qu'elle veut divorcer et que la personnalité de son mari a changé depuis qu'il a arrêté le cannabis au dernier Ramadan. « *Quand il en fumait, il était plus calme. Les violences envers moi, c'est toutes les semaines...* »

« **Elle dit n'importe quoi** », lance Ibrahima. « *Moi, je ne veux pas divorcer mais elle, elle veut, je ne peux pas la forcer ! Oui, on se dispute souvent, mais la plupart du temps, il n'y a*

pas de violences. Je la maîtrise, c'est tout. Et dès fois, je ne sais pas où elle est. Et ça m'énerve. Je ne comprends rien, moi ! » Ibrahima est même allé jusqu'à déclarer vendredi dernier au juge des libertés et de la détention : **« C'est elle qui est violente. »**

Aucune remise en question

« Il n'y a aucune remise en question, aucune prise de conscience, c'est ce qui m'inquiète », souffle la substitut du procureur de la République qui, dans ses réquisitions, demande, envers Ibrahima, une peine de dix-huit mois dont six mois avec sursis mise à l'épreuve de deux ans, un maintien en détention, une interdiction de contact avec sa femme, de se rendre au domicile et une obligation de se faire soigner.

Le tribunal sera plus clément avec Ibrahima en lui infligeant une peine de huit mois de prison avec sursis mise à l'épreuve de deux ans et une interdiction de se rendre au domicile du couple.

https://www.larep.fr/orleans-45000/actualites/orleans-frappe-e-pour-avoir-prepare-du-couscous-au-lieu-du-riz_13707897/

.

2 procès pour des faits semblables en 5 jours !

La ville Orléans serait-elle en voie d'islamisation ?